

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 13 décembre 2022

Date d'affichage 13 décembre 2022

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 21 + 8 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20221219-DEL\_22\_12\_19\_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**

**Le DIX-NEUF DECEMBRE** à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie DENONELLE, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Gaëtan THOMAS, M. Nicolas CHABLE.

**Excusés** :

M. Christophe BISI	(Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à D. MORANCE),
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT)
Mme Olivia JAMAIN,	(Pouvoir donné à F PELLODI)
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à G. THOMAS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Dominique MORANCE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**NOMINATION D'UN COORDONNATEUR DE RECENSEMENT ET DÉTERMINATION DU NOMBRE D'AGENTS RECENSEURS**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport du Maire,

**Considérant** qu'un recensement de la population sera réalisé en 2023. A ce titre il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer l'indice de rémunération ou les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs.

**Considérant** qu'il est proposé de désigner Madame Edith ALIX, conseillère municipale, comme coordonnateur de l'enquête de recensement, Monsieur David CHALLENGE et Monsieur Olivier HEMONNET, comme adjoints au coordonnateur. Ils sont chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

**Considérant** que l'élue bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L.2123-18 du CGCT.

Les agents de la collectivité bénéficieront d'une décharge partielle leurs fonctions en gardant leur rémunération habituelle.

**Considérant** qu'il est également proposé :

- De fixer à 18 le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité.
- De fixer les taux de vacations attribuables aux agents recenseurs à 5,60 € brut la feuille de logement remplie situé dans les districts 41 et 42 et 5 € brut la feuille de logement remplie situé dans les autres districts.
- De rémunérer :
  - via un forfait de 78 € brut la journée (ou 39 € par ½ journée de formation).
  - via un forfait de 78 € brut la tournée de reconnaissance.
  - via un forfait de frais de déplacement de 70 € pour les secteurs les plus éloignés (districts 41 et 42).
  - via un forfait de fin de contrat d'un montant maximum de 100 € pour « assiduité et achèvement des travaux » pour les agents recenseurs ayant atteint au moins 98 % du taux de retour des feuilles de logement.

Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** le coordonnateur du recensement 2023 et deux adjoints au coordonnateur,
- **VALIDE** la création de 18 emplois vacataires pour assurer la campagne de recensement,
- **VALIDE** les conditions de rémunération telles que présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme  
Le Maire  
**Didier REVEAU**